

Objet : Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Etaient présents : Tous les membres en fonction sauf M. Henri REMOND, M David BUOB, M. Stéphane EDENWALD, absences excusées.

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une radiation de restriction au droit de disposer

Les conseillers n'émettent aucune observation et donnent leur accord.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2020.

Le compte-rendu de la séance du 4 juin 2020 qui a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la séance de ce jour, ne suscite aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité.

ELECTIONS AU SENAT

Les membres du Conseil Municipal de Baltzenheim se sont réunis le 10 juillet 2020 à 19 heures, conformément à l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020, en vue de l'élection de trois délégués et de trois suppléants appelés à élire les sénateurs dans le département du Haut-Rhin.

Le résultat des élections s'établit comme suit :

Délégués :

- Madame Karin ULSAS
- Monsieur Fabrice FOECHTERLE
- Monsieur Sébastien FRECHARD

Suppléants :

- Monsieur Éric REES
- Monsieur Laurent WEIMAR
- Monsieur Benoît FOECHTERLE

DELEGUES AU SYMAPAK

Le Maire informe les conseillers que les délégués représentants de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach auprès du SYMAPAK (Syndicat Mixte pour l'Accueil de Personnes Agées à Kunheim) sont :

Titulaire : Monsieur Michel BUCKEL

Suppléant : Madame Karin ULSAS

ADAUHR : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT

L'Agence départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR), créée en 1984, initialement une régie personnalisée départementale depuis 2006, s'est transformée en Agence Technique Départementale suite à l'assemblée Générale constitutive du 23 janvier 2017.

La commune de Baltzenheim a adhéré à l'ADAUHR par délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2016.

A ce titre la commune est représentée à l'assemblée générale de l'agence et la durée du mandat de ses représentants est identique à la durée du mandat municipal.

En application des statuts de l'ADAUHR, les communes sont représentées par leur Maire ou son représentant, désigné par le conseil municipal. De même les statuts prévoient la possibilité, pour le conseil municipal, de désigner un représentant suppléant.

C'est pourquoi, en application de l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales, il conviendrait de procéder à la désignation d'un représentant (et de son suppléant) à l'assemblée générale de l'ADAUHR, afin qu'il puisse siéger à la prochaine assemblée générale qui sera organisée après l'installation de tous les conseils municipaux et de tous les organes délibérants des EPCI.

Au vu de ce qui précède, sur proposition du Maire,

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Désignent comme représentants de la commune de Baltzenheim à l'Assemblée Générale de l'ADAUHR, Agence Technique Départementale :
 - o Titulaire : Monsieur Michel BUCKEL
 - o Suppléant : Madame Karin ULSAS

PROPOSITION POUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

VU l'article L 2121à32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire de la Direction des Services Fiscaux du Haut-Rhin relative à la constitution des nouvelles commissions communales des Impôts Directs conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts,

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Régional/Départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- dresse la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la commission communale des impôts directs, comme suit ;

Civilité	Nom	Prénom	Date de Naissance	Adresse	Impositions directes locales
Mme	BUOB	Annick	16/01/1959	9, rue du Giessen 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	DANNER	Guy	17/10/1950	8, rue du Giessen 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	DIETSCH	Fabrice	16/04/1977	4, rue Principale 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	FLECK	Gérard	19/06/1957	14, rue des Jardins 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	FOECHTERLE	René	14/10/1954	10, rue du Château 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	FRECHARD	Michel	02/06/1954	7, rue des Jardins 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	KRANZER	Bernard	30/10/1952	20, impasse des Tilleuls 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	LAUFENBURGER	Remy	10/03/1989	10a, rue des Jardins 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	RANVIER	Jean-Valère	11/07/1974	5a, rue des Jardins 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	RINN	Christian	01/02/1970	6, rue d'Artzenheim 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	ROUSSET	Pascal	28/03/1970	5, rue du Moulin 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	SCHERTZINGER	Clément	22/05/1947	8, rue Principale 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	SCHMITZ	Julien	10/09/1981	5, rue des Fleurs 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	SCHWOERER	Gilbert	18/08/1953	3, rue du Moulin 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	ULSAS	Jean-Pierre	30/05/1946	16, rue Principale 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	VOGEL	Alain	15/07/1968	10, rue des Jardins 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	ZEMB	Jean-Marie	30/04/1950	6, rue des Mimosas 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	VURAL	Erdal	12/08/1982	20c, rue des Jardins 68320	TH et TF

				BALTZENHEIM	
M.	DEMONCHAUX	Yannick	01/10/1982	1a, rue des Jardins 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	BAESLER	Serge	13/01/1946	2, rue des Lilas 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	GUYOT	Alexandre	25/12/1982	12, rue des Fleurs 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	HABERSETZER	Bertrand	24/04/1958	6, rue du Château 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
Mme	KETTERER	Michelle	06/08/1957	18, rue des Jardins 68320 BALTZENHEIM	TH et TF
M.	REMOND	Michel	03/02/1961	26, rue Principale 68320 BALTZENHEIM	TH et TF

DISTRIBUTEUR DE PAIN

Le Maire présente aux conseillers municipaux le projet d'installation dans la commune d'un distributeur de pain.

Deux possibilités sont proposées à la commune par la Sarl Locatam. Soit l'acquisition du distributeur de pain au prix de 17 500 euros HT, ou alors la location de ce distributeur au prix de 350 euros HT par mois.

A ceci se rajoute un cout de 12 euros HT par mois pour ce qui concerne le terminal CB qui est dans le distributeur.

La boulangerie-pâtisserie BILGER de Marckolsheim alimentera ce distributeur tous les matins 7 jour sur 7.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Donnent leur accord pour l'installation près de la salle des fêtes d'un distributeur de pain
- Décident que ce distributeur sera loué au prix de 350 euros HT/mois. A ceci se rajoute un cout de 12 euros HT par mois pour ce qui concerne le terminal CB qui est dans le distributeur
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à l'application de la présente délibération.

TRAVAUX EGLISE

Ce point est reporté à la prochaine séance par manque d'éléments.

RADIATION DE RESTRICTION AU DROIT DE DISPOSER – LOTISSEMENT « LES JARDINS »

Le Maire expose au Conseil Municipal que M. et Mme MÖLLER envisagent de vendre leur maison d'habitation sise 10 impasse des Tilleuls à BALTZENHEIM (68320), suivant acte de vente à recevoir par la SCP DEL NERO ET WINTZENHRIETH, notaires associés à HORBOURG-WIHR (68180).

Or il s'avère que le terrain d'assiette de la maison, cadastré section 19 numéro 109/25 et formant le lot n° deux (2) du lotissement communal dénommé « LES JARDINS », demeure encore grevé à ce jour d'une ancienne inscription de restriction au droit de disposer découlant de la condition résolutoire prise au profit de la Commune, en vertu de l'acte de vente reçu par Maître Jean-Marie WILHELM, alors notaire à COLMAR (68000), en date du 23 juin 1992.

Cette inscription étant à présent devenu sans objet, celle-ci peut à présent faire l'objet d'une mainlevée au Livre Foncier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la levée de l'inscription de restriction au droit de disposer découlant de la condition résolutoire au profit de la Commune ;
 - Donne tous pouvoirs au Maire à l'effet d'intervenir à tous actes, signer tous documents ou procurations à cet effet, substituer, et en général faire le nécessaire.
- Cette délibération mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

DROIT DE PREEMPTION

Le Maire informe les élus qu'il n'a pas préempté au nom et pour le compte de la commune sur les biens suivant :

- Maison située au 21a rue du Château proposée à la vente à Monsieur Andy NIKOLAI d'Allemagne

URBANISME, CONSTRUCTION

Les demandes suivantes ont été examinées :

Permis de construire :

- Madame Marie JECKER, 12 rue Principale : Terrasse

Déclaration préalable :

- Monsieur Fabrice FOECHTERLE, 8 rue des Jardins : Piscine
- Monsieur Fabrice FOECHTERLE, 8 rue des Jardins : Pergola
- Monsieur Pascal CHALTE, 2 rue des Roses : Ravalement façades + remplacement fenêtres
- Monsieur Gérard NICLAS, 4 rue des Roses : Elévateur pour personnes à mobilité réduite
- Monsieur David BUOB, 11 rue du Château : réfection toiture

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Le Maire fait la lecture du mail de Madame Christiane DANNER, déléguée de la commune auprès de la Ligue contre le cancer. Elle adresse toutes ses félicitations à l'équipe municipale et leur transmet tous ses vœux de réussite dans le mandat qu'ils vont assurer. Elle informe aussi que, suite à la crise sanitaire, la ligue a décidé de ne pas faire pour cette année la traditionnelle quête à domicile. Des courriers seront adressés directement aux donateurs qui pourront réaliser un don en ligne ou par chèque par voie postale. La ligue espère pouvoir reprendre ses actions de quêtes dès 2021. Madame Christiane DANNER informe les conseillers, qu'étant déléguée depuis 2004, elle entend mettre fin à ses fonctions à partir de 2021. Le Maire et les conseillers la remercie pour son implication dans cette traditionnelle quête. Un grand merci.

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Jean-Jacques FLECK lui a fait part que le prochain don du sang aura lieu le lundi 17 août 2020 à la salle des fêtes de 17h00 à 19h30.

Il fait part des remerciements des restos du cœur pour la subvention communale versée cette année.

Le Maire fait le compte rendu de la dernière réunion de la commission « communication ». Une enquête de satisfaction sur les supports de communication a été déposée dans chaque boîte aux lettres des administrés. Pour l'instant une trentaine de retours sont constatés. Madame Carole THOMAS précise que depuis le 18 juin 2020, la commune de Baltzenheim est sur « Facebook ».

Le Maire fait le point pour ce qui concerne la prochaine fête des Aînés. Plusieurs devis ont été demandés à différents prestataires. Pour l'instant un seul devis a été réceptionné à la Mairie.

Monsieur Fabrice FOECHTERLE précise à l'assemblée que le projet de jardin partagé reste à l'étude.

Le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), il y aura une enquête publique du 8 septembre 2020 au 12 octobre 2020. Les dossiers seront consultables durant cette période en mairie mais aussi au siège de la communauté de communes Pays Rhin Brisach. Le commissaire enquêteur fera une permanence à la mairie de Baltzenheim le lundi 5 octobre 2020 de 10h00 à 12h00.

Le Maire fait la lecture d'un courrier d'un administré. Cet administré souhaiterait que, pour des raisons de nuisances sonores, olfactives et d'incivilités des utilisateurs, les conteneurs de collecte de déchets installés devant l'atelier communal soient déplacés. Les conseillers après en avoir discutés, pour des raisons de coût, ne donnent pas une suite favorable. Le Maire précise que les administrés peuvent le joindre en cas d'incivilité. Par ailleurs, un projet de clôture des conteneurs est à l'étude.

Le Maire informe les conseillers qu'un riverain souhaitait que le mur du terrain de foot, qui appartient à la commune, et jouxtant sa propriété soit rehaussé. Le Maire n'a pas donné une suite favorable à cette demande. En revanche, le grillage sera très prochainement remplacé et le filet, comme par le passé, sera maintenu en bon état.

Le Maire fait le compte rendu de la dernière réunion de la commission « circulation, sécurité des hommes et des biens ». Des places de stationnement seront prochainement mise en place pour éviter du stationnement permanent sur les trottoirs. Il rappelle que le stationnement sur les trottoirs est strictement interdit. Plusieurs miroirs de circulation seront mis en place.

Le Maire informe l'assemblée que des travaux de renouvellement de la couche de macadam seront effectués du 31 août 2020 au 2 septembre 2020 par le Département sur la portion de la rue Principale allant de l'entrée jusqu'au rond-point (RD9 III).

Madame Carole THOMAS demande s'il serait possible de réduire l'intensité des candélabres la nuit. L'UEM sera contactée à cette fin.

Monsieur Benoît FOECHTERLE fait le compte rendu du dernier conseil d'école. La sortie annuelle prévue a été annulée pour cause de COVID.

Monsieur Fabrice FOECHTERLE informe que la journée Patrimoine aura lieu le 20 septembre 2020. Il y aura un parcours dans le village et une exposition dans la salle des fêtes concernant « l'offensive du Rhin ».

La prochaine réunion de la commission information animation aura lieu le 4 août 2020 à 18h00 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire : Sébastien FRECHARD